



Commission Départementale de Gestion des Compétitions Seniors

PV.N°5

Réunion du 22//2019 à 10 h

ASSISTENT : Messieurs Gérard GONZALEZ ; Christophe BALLOT (Agent de développement) Andrée BRESSOLLES, Florence MELET, Georges GOIZE

« Sous réserve de validation par le Comté Directeur »

Forfait du club LEZAT FC 2 (548437).

Le club De LEZAT FC 2 ne s'est pas présenté sur le terrain Paul BERGERE lors de la rencontre FCPO 2/ LEZAT 2 en D 4 en date du 19/10/2019 à 18H00.

Le constat de cette absence a été établi par rapport par le délégué et arbitres présents.

La feuille de match a été établie par l'équipe de FCPO présente et signée par l'arbitre de centre.

De ce fait, match perdu pour LEZAT 2 : 0 et FCPO : 3.

Amende sur le club de LEZAT d'un montant de 100€.

Les frais des officiels seront à la charge de LEZAT.

Fin de la réunion 11H00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Par le secrétaire général, G.GONZALEZ Rédactrice MELET Florence

